

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2023.10.03

EFFACEMENT DES RESEAUX - QUARTIER MONTRouGE

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG -- Ludovic MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN -- Éric POTIER - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

**Absents excusés - Pouvoirs** :

Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

**Absente** :

Houria BADEK

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **384 000.00 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 70 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 42 300.00 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

**SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,

**SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2024 en accord avec le SDEC ENERGIE.

**PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par ORANGE, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

**DECIDE** du paiement de sa participation :

En section d'investissement, par fonds de concours

*Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*

**S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune.

**PREND** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

**S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 9 600.00 €.

**AUTORISE** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

PREND bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

ADOPTÉ à 17 voix POUR - 1 ABSTENTION (Marie-Christine DEHLINGER)

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER



Le Maire,  
Jean-Luc VÉRET



Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 7 novembre 2023



